

Aspect comptable de l'affectation du résultat d'une société en non collectif :

Pour appréhender l'aspect comptable de l'affectation du résultat d'une société en non collectif, on va procéder à déterminer les écritures comptables de chaque cas à part.

L'affectation des résultats est destinées à :

- Absorber les pertes antérieures : Prélèvements des réserves.
- Constituer des réserves pour renforcer la structure financière de l'entreprise.
- Régulariser les prélèvements pour la rémunération des gérants associés

Avant de commencer, certains éléments sont à préciser :

- La façon dont sera affecter le résultat d'un exercice comptable N est décidée à l'assemblée générale ordinaire au maximum le 30 Juin de N+1.
- Le bilan et le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire doivent être déposés au tribunal de commerce au plus tard fin Juillet.
- La non-tenu de l'AGO oblige l'entreprise à payer une pénalité dépassant les 20.000 Dhs.

I. **Premier cas : Non-tenu de l'AGO :**

1) **Resultat beneficiare N-1 et Resultat beneficiare de N:**

Lorsqu'une entreprise, pour un exercice comptable, n'a pas tenue l'assemblée générale ordinaire pour une raison ou pour une autre, le comptable doit solder le compte 1191.Resultat net de l'exercice (solde créditeur). Pour ce faire il utilise le compte 1181.Resultat en instance d'affectation (solde créditeur).

1181	Resultat en instance d'affectation.		
1191	Resultat net de l'exercice (SC)		

Pourquoi ne pas solder le compte 1191 par le crédit du compte 1161.Report à Nouveau (solde créditeur) ?

Exemple : Pour l'exercice comptable N, une entreprise a réalisé un bénéfice de X mais elle n'a pas tenue l'assemblée générale ordinaire. Le comptable colde le compte 1191 par 1161. Sachant qu'on avait déjà un montant Y enregistré au compte de 1161. Donc, lors de l'AGO de N+2 qui concerne l'affectation du résultat de N+1, il y aura une certaine confusion concernant le montant du résultat beneficiare de N non encore affecté, et celui existant déjà qui concerne le report à nouveau (solde créditeur) des exercices comptables précédents.

Le calcul de la somme à distribuer suit les étapes suivantes :

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER : (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1)		B. AFFECTATION DES RESULTATS :	
<ul style="list-style-type: none"> Résultats en instance d'affectation (N-1) Résultat net de l'exercice N Autres prélèvements (Remunerations des gérants associés) 	<p>a</p> <p>b</p> <p>c</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réserves légales. Autres réserves : <i>Statutaires, facultatives.</i> Dividendes Autres affectations (Paiement de 10% de l'IR sur les revenus des capitaux mobiliers). 	<p>w</p> <p>x</p> <p>y</p> <p>z</p>
Total A	a+b-c	Total B	w+x+y+z

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

118	Resultat en instance d'affectation.		
1	Resultat net de l'exercice (SC)		
119	Reserve légale		
1	Reserve statutaire		
114	Reserve facultative		
0	Compte de prélèvements		
115	Associés-Dividendes à payer		
1	Etat- Autres comptes débiteurs		
115			
2			
346			
71			
445			
6			
345			
8			
445	Associés-Dividendes à payer		
6		Banque	
514			
1			
345	Etat- Autres comptes débiteurs		
8		Banque	
514			
1			

Dans ce cas, le calcul des réserves légales et statutaires est fait sur la base de la somme des deux résultats, c'est à dire:

Reserves legales = (Resultat en instance d'affectation + Resultat net de l'exercice (SC)- les autres prelevements) x 5%
--

NB : la reserve légale correspond à 5% du benefice réalisé dans la limite de 20% du capital social de la société.

2) **Résultat déficitaire N-1 et résultat bénéficiaire de N :**

Dans le cas où une entreprise réalise un résultat déficitaire en fin d'un exercice comptable et elle n'a pas tenu l'assemblée générale ordinaire Le compte **1199.Resultat net de l'exercice (solde Débitteur)** est soldé par le compte **1189.Resultat en instance d'affectation (solde Débitteur)**.

1189	Resultat en instance d'affectation.		
1199	Resultat net de l'exercice (SD)		

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER : (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1) <ul style="list-style-type: none"> • Résultats en instance d'affectation (N-1) • Resultat net de l'exercice N • Autres prélèvements (Remunerations des gérants associés) 	a	B. AFFECTATION DES RESULTATS : <ul style="list-style-type: none"> • Réserves legales. • Autres réserves : <i>Statutaires, facultatives.</i> • Dividendes • Autres affectations (Paiement de 10% de l'IR sur les revenus des capitaux mobiliers). 	w
	b		x
	c		y
	b-a-c		z
Total A		Total B	w+x+y+z

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

119	Resultat net de l'exercice (SC)		
1	Resultat en instance d'affectation		
118	Reserve légale		
9	Reserve statutaire		
114	Reserve facultative		
0	Compte de prélèvements		
115	Associés-Dividendes à payer		
1	Etat- Autres comptes débiteurs		
115			
2			

346 71 445 6 345 8			
445 6 514 1	Associés-Dividendes à payer	Banque	
345 8 514 1	Etat- Autres comptes débiteurs	Banque	

Le calcul des réserves legales et statutaires est fait sur la base du résultat beneficiare de N :

$$\text{Reserves legales} = (\text{Resultat net de l'exercice (SC)} - \text{les autres prélèvements}) \times 5\%$$

3) **Résultat beneficiare N-1 et résultat deficitaire de N :**

Si le resultat de l'exercice N est deficitaire et on a un résultat en instance d'affectation de solde créditeur on distingue deux scénarios :

- **Le résultat en instance d'affectation arrive à absorber la perte de l'exercice N :**

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
--	----------------	--	----------------

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER : (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1)		B. AFFECTATION DES RESULTATS :	
<ul style="list-style-type: none"> • Résultats en instance d'affectation (N-1) • Résultat net de l'exercice N • Autres prélèvements (Remunerations des gérants associés) 	a b c	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves legales. • Autres réserves : <i>Statutaires, facultatives.</i> • Dividendes • Autres affectations (Paiement de 10% de l'IR sur les revenus des capitaux mobiliers). 	w x y z
Total A	a-b-c	Total B	w+x+y+z

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

118	Resultat en instance d'affectation.		
1	Resultat net de l'exercice (SD)		
119	Reserve légale		
9	Reserve statutaire		
114	Reserve facultative		
0	Compte de prélèvements		
115	Associés-Dividendes à payer		
1	Etat- Autres comptes débiteurs		
115			
2			
346			
71			
445			
6			
345			
8			
445	Associés-Dividendes à payer		
6		Banque	
514			
1			
345	Etat- Autres comptes débiteurs		
8		Banque	
514			
1			

Les reserves legales et statutiaries sont calculés ainsi :

Reserves legales = (Resultat en instance d'affectation - autres prelevements) x 5%

- **Le résultat en instance d'affectation n'arrive pas à absorber la perte de l'exercice N :**

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER : (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1)		B. AFFECTATION DES RESULTATS :	
<ul style="list-style-type: none"> Résultats en instance d'affectation (N-1) Résultat net de l'exercice N Autres prélèvements (Remunerations des gérants associés) 	<p>a</p> <p>b</p> <p>c</p>	<ul style="list-style-type: none"> Report à nouveau solde débiteur. 	w
Total A	a-b-c	Total B	w

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

118	Resultat en instance d'affectation.		
1	Report à nouveau solde débiteur		
116	Resultat net de l'exercice (SD)		
9	Compte de prélèvements		
119			
9			
346			
71			

4) **Résultat déficitaire N-1 et résultat déficitaire de N :**

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER : (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1)		B. AFFECTATION DES RESULTATS :	
<ul style="list-style-type: none"> Résultats en instance d'affectation (N-1) Résultat net de l'exercice N Autres prélèvements (Remunerations des gérants associés) 	<p>a</p> <p>b</p> <p>c</p>	<ul style="list-style-type: none"> Report à nouveau solde débiteur. 	w
Total A	a+b-c	Total B	w

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

116	Report à nouveau solde débiteur		
-----	---------------------------------	--	--

9	Resultat net de l'exercice (SD)		
119	Resultat en instance d'affectation		
9	Compte de prélevements		
118			
9			
346			
71			

II. **Deuxième cas : l'AGO a été tenue :**

1) Report à nouveau solde créditeur N-1 et un résultat bénéficiaire de N :

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
E. <u>ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER :</u> (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1)		F. <u>AFFECTATION DES RESULTATS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Report à nouveau (SC) de N-1 • Résultat net de l'exercice N • Autres prélevements (Remunerations des gérants associés) 	<ul style="list-style-type: none"> a b c 	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves légales. • Autres réserves : <i>Statutaires, facultatives.</i> • Dividendes • Autres affectations (Paiement de 10% de l'IR sur les revenus des capitaux mobiliers). 	<ul style="list-style-type: none"> w x y z
Total A	a+b-c	Total B	w+x+y+z

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

116	Report à nouveau solde créditeur		
1	Resultat net de l'exercice (SC)		
119	Reserve légale		
1	Reserve statutaire		
114	Reserve facultative		
0	Compte de prélevements		
115	Associés-Dividendes à payer		
1	Etat- Autres comptes débiteurs		
115			
2			
346			
71			
445			

6 345 8			
445 6 514 1	Associés-Dividendes à payer	Banque	
345 8 514 1	Etat- Autres comptes débiteurs	Banque	

Dans ce cas, le calcul des réserves légales et statutaires est fait sur la base de :

$$\text{Reserves legales} = (\text{Resultat net de l'exercice (SC)} - \text{les autres prelevements}) \times 5\%$$

NB : la reserve légale et la reserve statutaire n'est jamais calculée sur la base des reports à nouveau créditeur du fait que ces montants ont déjà fait l'objet de prélèvement des réserves au cours de l'exercice qui les concerne.

2) **Report à nouveau solde débiteur N-1 et résultat bénéficiaire de N :**

Dans le cas où une entreprise réalise un résultat déficitaire en fin d'un exercice comptable Le compte 1199.Resultat net de l'exercice (solde Débiteur) est soldé par le compte 1169.Report à nouveau (solde Débiteur).

1169	Report a nouveau SD		
1199	Resultat net de l'exercice (SD)		

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
E. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER : (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1) <ul style="list-style-type: none"> • Report à nouveau solde débiteur de N-1 • Résultat net de l'exercice N • Autres prélèvements (Remunerations des gérants associés) 	a	F. AFFECTATION DES RESULTATS : <ul style="list-style-type: none"> • Réserves légales. • Autres réserves : <i>Statutaires, facultatives.</i> • Dividendes • Autres affectations (Paiement de 10% de l'IR sur les revenus des capitaux mobiliers). 	w
	b		x
	c		y
Total A	b-a-c	Total B	z
			w+x+y+z

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

119	Resultat net de l'exercice (SC)		
1	Report à nouveau solde débiteur		
116	Reserve légale		
9	Reserve statutaire		
114	Reserve facultative		
0	Compte de prélèvements		
115	Associés-Dividendes à payer		
1	Etat- Autres comptes débiteurs		
115			
2			
346			
71			
445			
6			
345			
8			
445	Associés-Dividendes à payer		
6		Banque	
514			
1			
345	Etat- Autres comptes débiteurs		
8		Banque	
514			
1			

3) Report à nouveau créditeur N-1 et résultat déficitaire de N :

Si l'exercice N a laissé un sur plus et l'exercice suivant a été clôturé par un résultat déficitaire, on dégage deux situations :

- Le report à nouveau arrive à absorber la perte de l'exercice N :

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
E. ORIGINE DES RESULTATS		F. AFFECTATION DES RESULTATS :	
A AFFECTER : (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1)			
• Report à nouveau solde créditeur de N-1	a	• Dividendes	w
• Résultat net de l'exercice N	b	• Autres affectations (Paiement de 10% de l'IR sur les revenus des capitaux mobiliers).	x
• Autres prélèvements (Remunerations des gérants associés)	c	• Report à nouveau solde créditeur	y
Total A	a-b-c		w+x+y

		Total B	
--	--	----------------	--

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

116	Report à nouveau solde créditeur		
1	Resultat net de l'exercice (SD)		
119	Compte de prélevements		
9	Associés-Dividendes à payer		
346	Etat- Autres comptes débiteurs		
71			
445			
6			
345			
8			
445	Associés-Dividendes à payer		
6		Banque	
514			
1			
345	Etat- Autres comptes débiteurs		
8		Banque	
514			
1			

Les prélevements sur les réserves se font en cas de perte. Ils ont pour objectif de distribuer des dividendes pour encourager les associés

- **Le report à nouveau solde créditeur n'arrive pas à absorber la perte de l'exercice N :**

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
<u>E. ORIGINE DES RESULTATS</u> <u>A AFFECTER :</u> (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1)		<u>F. AFFECTATION DES RESULTATS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Report à nouveau solde créditeur de N-1 • Résultat net de l'exercice N • Autres prélevements (Remunerations des gérants associés) 	a b c	<ul style="list-style-type: none"> • Report à nouveau solde débiteur. 	w
Total A	a-b-c	Total B	w

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

116	Report à nouveau solde créditeur		
1	Report à nouveau solde débiteur		
116	Resultat net de l'exercice (SD)		

9	Compte de prélèvements		
119			
9			
346			
71			

5) **Report à nouveau solde débiteur N-1 et résultat déficitaire de N :**

Etape1 : Etablissement du tableau n° 14 : Affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice :

	Montant		Montant
E. ORIGINE DES RESULTATS		F. AFFECTATION DES RESULTATS :	
A AFFECTER : (Décision de l'AGO du 30 Juin N+1)			
• Report à nouveau solde débiteur de N-1	a	• Report à nouveau solde débiteur.	w
• Résultat net de l'exercice N	b		
• Autres prélèvements (Remunerations des gérants associés)	c		
Total A	a+b-c	Total B	w

Etape 2 : Passation des écritures comptables :

116	Report à nouveau solde débiteur		
9	Resultat net de l'exercice (SD)		
119	Report à nouveau solde débiteur(N-1)		
9	Compte de prélèvements		
116			
9			
346			
71			